

Bonjour,

*Nous vous présentons cette semaine le résultat de deux observatoires, qui fournissent des données précieuses sur les actions concrètes des acteurs qui peuvent ou non aller dans le sens des politiques publiques en fonction de leurs objectifs et de leurs contraintes.*

Baromètre « **Forfait Mobilités Durables** » (FMD) Il s'agit d'une enquête organisée par le **Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires** et l'**ADEME**, avec le soutien de **France mobilités** sous forme de questionnaires (et quelques entretiens qualitatifs) auprès de 900 entreprises ou organisations du **secteur privé** afin de savoir si elles ont utilisé l'aide qui a été mise en place en application de la **loi d'orientation des mobilités (LOM)** du 24 décembre 2019. Ce **dispositif réglementaire** permet aux employeurs d'attribuer une **indemnité aux employés** qui effectuent leurs trajets **domicile-travail** en vélo, covoiturage, en autopartage, par les transports publics ou un autre mode de mobilité douce (comme la trottinette). (Décret n° 2020-541 du 9 mai 2020). Le montant reçu par le salarié est **plafonné à 600€** (en 2022) à condition de produire à son employeur des **justificatifs de paiement** ou une **attestation sur l'honneur**, pour chaque année civile. Il est par ailleurs **exonéré d'impôt sur le revenu** à hauteur de **500€**.

L'enquête de 2022 montre que deux employeurs sur 5 ont mis en place le mécanisme (12% de plus qu'en 2021) Les freins pour les entreprises semblent être surtout le montant de l'enveloppe à consacrer à cette action et le mécanisme de collecte de preuves qui a un coût.

Les enquêteurs notent dans leurs **conclusions** que le dispositif est **maintenant connu** mais qu'il nécessite encore des **explications** et une action de sensibilisation sur les **enjeux** pour dissiper des **incompréhensions** face à un sujet nouveau. [Infographie FMD VF-VF \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr/infographie-fmd-vf-vf)

**Observatoire Régional Du Foncier En Île-De-France** : Il s'agit d'une **Association** regroupant **élus, professionnels et administrations**, animée notamment par l'**Institut Paris Région** et la **DRIEAT**, qui analyse avec l'appui de ses membres et de chercheurs, les données issues de la **Direction Générales des Finances publiques** retraitées par le **CEREMA**, des photos aériennes photo-interprétées pour déterminer l'évolution du **Mode d'Occupation des Sols (MOS)**. Ces différents outils ont des objectifs différents et des temps d'élaboration variables.

Cette structure présidée par Mme **Sabine Baietto Beisson** organise des ateliers et publie des **notes de tendance** qui sont destinées à faire comprendre les mécanismes qui se déroulent au fur et à mesure que l'**artificialisation évolue** et que des **politiques publiques** sont prises à différents niveaux de territoires. Celles d'**octobre 2022** font un bilan de ce qui s'est passé pendant la période **2017-2019** sur le marché foncier des « **terrains à urbaniser** » qui sont répertoriés dans les actes de cession. Cet indicateur est essentiel pour voir la réalité de la politique de « **Zéro Artificialisation Nette** » **ZAN**, car seuls ces terrains sont susceptibles de faire l'objet d'un **permis de construire**. La création des observatoires est un outil créé par la loi Climat et Résilience parue en août 2021.

L'analyse montre que les **transactions** ont chuté de **9 %** pendant la période, les **volumes financiers** de **14 %** et les **surfaces échangées** de **11,5 % (14400 ha)**. Les **espaces naturels ou forestiers** qui ont été **consommés** représentaient une surface de **777 ha** en 2020, soit une baisse tendancielle régulière de **5 %** par an. Pour l'instant l'observatoire ne tient pas compte des actions de **renaturation** qui sont encouragées par ailleurs, ni des constructions en **limites de parcelles** qui permettent de densifier l'utilisation du sol sans modifier la nature de l'affectation des parcelles.

Ce marché est **très différencié** selon la localisation des sols : La **grande couronne** représente **78 %** des **transactions**, **45 %** des **volumes financiers** et **93 %** des **surfaces échangées**, proportions qui restent stables depuis 2015. Une analyse plus fine a été faite du marché entre les professionnels qui représente 7,9 Milliards d'euros. On s'aperçoit qu'un grande partie des flux financiers qui traduisent la « fabrication de la ville » se déroule entre **professionnels**. La note contient un premier tableau d'échanges entre les acteurs, qui montre par exemple que les achats de fonciers constructibles des « professionnels » aux autres acteurs représentent **5741M€** et les ventes **4357 M€** en moyenne sur les 3 années. Ce calcul enregistre plusieurs fois les **transactions successives** sur les mêmes parcelles et il correspond à des flux sans que l'on puisse savoir s'il y a des **effets de stocks** par des acteurs qui, volontairement ou non constituent des réserves foncières.

La discussion sur les résultats entre professionnels et collectivités locales a rappelé qu'une autre politique publique, celle du **logement accessible** financièrement aux **bas revenus**, ne doit pas être oubliée lorsqu'on veut repenser l'aménagement urbain d'une métropole. Pour consulter la note et les publications qui permettent de suivre les publications : [Observatoire régional du foncier en Île-de-France | ORF](#)

Bien à vous

Jean-François JANIN et Philippe DELCOURT

[Commenter cette lettre ou une lettre précédente](#)



[Commenter une information d'un bulletin d'URBA 2000 ou rechercher un article de la veille](#)

[Proposer une autre personne pour recevoir les bulletins d'information hebdomadaires](#)

[Se désinscrire pour ne plus recevoir de bulletins d'information.](#)